



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Mesdames les conseillères Dana Chevalier et Andrée Deschamps;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

|                  |                               |
|------------------|-------------------------------|
| <b>12-351-14</b> | <b>Ouverture de la séance</b> |
|------------------|-------------------------------|

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance extraordinaire du 17 décembre 2014. Il est 19 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| <b>12-352-14</b> | <b>Ordre du jour</b> |
|------------------|----------------------|

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- |           |                        |
|-----------|------------------------|
| 12-351-14 | Ouverture de la séance |
| 12-352-14 | Ordre du jour          |

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**

**3. Finances**

- 12-353-14 Octroi de contrat pour les services professionnels d'audit externe – Appel d'offres sur invitation
- 12-354-14 Approbation du budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2015

**4. Ressources humaines**

4.1 Contrats et ententes

- 12-355-14 Embauche d'une greffière

4.2 Autres sujets

- 12-356-14 Exemption de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
- 12-357-14 Modification de la date de fin de contrat de Me Lucie Gendron

**5. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

- 12-358-14 Avis de motion du règlement 779 concernant la taxation pour l'année 2015 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 12-359-14 Adoption du règlement numéro 774 sur les tarifs et abrogeant le règlement numéro 760
- 12-360-14 Adoption du règlement numéro 776 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et abrogeant le règlement numéro 765

**6. Dépôt de documents**

**7. Levée de la séance**

- 12-361-14 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

La période de questions est ouverte à 19 h 23.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

| Identification de la personne présente | Résumé de l'objet principal de l'intervention                                       |
|--|---|
| Mme LaRose                             | Règlement sur les tarifs;<br>Camps de jours pendant la semaine de relâche scolaire. |

La période de questions est close à 19 h 25.

### 3. FINANCES

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>12-353-14</b> | <b>Octroi de contrat pour les services professionnels d'audit externe – Appel d'offres sur invitation</b> |
|------------------|---|

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 27 novembre 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 4 décembre 2014 à l'effet d'octroyer le contrat de services professionnels d'audit externe au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat à Daniel Tétreault, CPA pour un montant de 35 349,06 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'audit externe pour les années 2015, 2016 et 2017.

D'autoriser une dépense maximale de 11 491,75 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-413 du fonds général pour l'année financière 2015.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>12-354-14</b> | <b>Approbation du budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2015</b> |
|------------------|--|

ATTENDU QUE le budget de la SDC prévoit une subvention de la Ville de 16 000 \$ ;

ATTENDU QUE la subvention de la Ville pour l'année 2015 sera de 11 000 \$ et non de 16 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'approuver le budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2015, sous réserve de l'ajustement à 11 000 \$ correspondant au montant de la subvention de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

### 4. RESSOURCES HUMAINES

#### 4.1 CONTRATS ET ENTENTES

|                  |                                 |
|------------------|---------------------------------|
| <b>12-355-14</b> | <b>Embauche d'une greffière</b> |
|------------------|---------------------------------|

ATTENDU QUE la stagiaire au greffe a complété son stage avec succès le 17 octobre 2014 et a été assermentée le 19 novembre 2014 ;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît la durée du stage comme période de probation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

De procéder à l'embauche de madame Catherine Adam à titre de Greffière à compter du 1er janvier 2015.

Les conditions de travail de cette employée sont celles prévues à la l'entente relative aux « conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal ». Son niveau salarial est le groupe 12, niveau 1, conformément à l'échelle salariale des cadres de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Les mouvements de niveau seront sur une base annuelle de 12 mois.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de madame Catherine Adam à même le poste budgétaire numéro 02-141-00-140 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4.2 AUTRES SUJETS

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>12-356-14</b> | <b>Exemption de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec</b> |
|------------------|--|

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a à son service exclusif une avocate, madame Catherine Blais Adam;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

De déclarer aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Québec* : « QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions. »

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>12-357-14</b> | <b>Modification de la date de fin de contrat de Me Lucie Gendron</b> |
|------------------|--|

ATTENDU l'embauche de la nouvelle greffière en 2015;

ATTENDU QUE le contrat de la greffière actuelle se termine le 31 mai 2015 ;

ATTENDU QU' il est plus approprié que le rôle de la greffière actuelle soit modifié pour agir à titre de conseil en réduisant la période du contrat et en réduisant le nombre d'heures travaillées par semaine ;

ATTENDU QUE le nombre d'heures travaillées sera d'une moyenne de 10 heures semaine, et ce, jusqu'au 31 mars 2015 ;

ATTENDU QUE pour des raisons ponctuelles, une banque d'heures est autorisée et que le directeur général pourra rappeler la greffière actuelle pour des raisons spécifiques ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Daniel Boyer

De modifier la date de fin de contrat de Me Lucie Gendron au 31 mars 2015.

D'autoriser le directeur général à rappeler au travail Me Lucie Gendron, au besoin, jusqu'à concurrence de la banque d'heures établie au budget 2015.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>12-358-14</b> | <b>Avis de motion du règlement 779 concernant la taxation pour l'année 2015 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue</b> |
|------------------|--|

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement concernant la taxation pour l'année 2015 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>12-359-14</b> | <b>Adoption du règlement numéro 774 sur les tarifs et abrogeant le règlement numéro 760</b> |
|------------------|---|

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'adopter le règlement numéro 774 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>12-360-14</b> | <b>Adoption du règlement numéro 776 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et abrogeant le règlement numéro 765</b> |
|------------------|---|

ATTENDU QUE le Conseil adoptait à sa séance du 14 avril 2014, le règlement numéro 765 abrogeant le règlement 630 et ses

amendements concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger ce règlement de façon annuelle afin que la taxe reflète le coût total du service offert aux citoyens;

ATTENDU QU' il est important d'inciter les citoyens à utiliser consciencieusement l'eau potable;

ATTENDU les articles 569.7 à 569.11 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 776 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

## 6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

**Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « C »;**

## 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

|                  |                           |
|------------------|---------------------------|
| <b>12-361-14</b> | <b>Levée de la séance</b> |
|------------------|---------------------------|

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Daniel Boyer

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 29

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

---

M<sup>e</sup> Lucie Gendron, avocate  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9850*